JUILLET 2020 • n° 76

Herbeumont info

Revue communale

Editeur responsable : Catherine Mathelin
Bourgmestre - 6887 Herbeumont

Page 1

Mot de la Bourgmestre

Etat civil

Page 2 & 3

Synthèse des conseils communaux

- 10.02.2020

Cimetière nature

Information concernant les reconnaissances prénatales

Aménagement de l'entrée du village de Martilly

Avis concernant le ramassage des ordures ménagères

Brûler ses déchets, c'est interdit !

L'allocation d'handicap

Communication de la société de pêche de Martilly

Savoir se protéger contre la tique

Page 4

Qu'est-ce que le mélanome ?

Parcours « arrêts verts » en Ardenne méridionale

La Coopérative fermière d'Ardenne méridionale est opérationnelle

Agenda

Le mot de la Bourgmestre

Depuis le vendredi 13 mars, la Belgique vit un moment inédit, soumise à des règles strictes de confinement suivie d'une période de déconfinement tout aussi unique. Face à la lutte contre le Covid-19, les Belges ont accepté le confinement imposé par le gouvernement parce que la justification était claire. Ils ont observé les consignes afin de préserver la capacité du système hospitalier à prendre en charge les personnes les plus atteintes, les plus fragilisées par cet ennemi invisible.

Au fil des jours, lorsque tombent les directives du Conseil National de Sécurité concernant les mesures de précaution contre le coronavirus, les activités sociales, culturelles, sportives, festives… ont été annulées, reportées ou en attente d'une décision de maintien ou non. Des décisions qui ont été difficiles à prendre pour les organisateurs et les responsables, mais ô combien nécessaires et sages ! Il en allait de la santé collective. En cette période, la responsabilité du Bourgmestre, en tant qu'autorité de police administrative chargée du maintien de l'ordre public, fut immense. Cette responsabilité, dans une période où nos libertés fondamentales s'étaient considérablement réduites, fut parfois entachée de quelques dérives extrêmes sécuritaires ou dénonciatrices. C'est en période compliquée que l'on reconnait la valeur des personnes. Cependant, je tiens à remercier la majorité des citoyens d'Herbeumont pour leur sérénité et leur calme face à cette situation stressante. La grande majorité a respecté à la lettre les consignes de confinement général. Plusieurs se sont mobilisés pour protéger et aider les plus faibles. Les appels à bénévoles ont tous reçu un écho favorable : confection de masques (encore un tout grand merci aux couturières, découpeuses, repasseuses ou pour la distribution), appel téléphonique pour des personnes isolées, aller faire les courses pour d'autres, organisation d'un accueil par les enseignants et les accueillantes durant les vacances de Pâques, ouvriers pour le ramassage des PMC … A tous ceux qui le devaient (infirmiers, monde médical, aides soignantes, aides familiales, techniciennes de surface, caissières et caissiers, enseignants, pharmaciens, policiers, éboueurs), à toutes celles et tous ceux qui se retrouvent en premières lignes et prennent des risques énormes en se rendant courageusement au travail : merci. Cette période est aussi l'occasion de montrer toute la beauté de l'humanité, toute la capacité de l'Humain à mettre en place des initiatives citoyennes et solidaires.

Au niveau communal, c'est dans ce type de circonstances que l'on se rend compte de l'importance cruciale d'avoir une équipe solide et compétente. Je tiens à les remercier infiniment toutes et tous pour l'important travail qu'ils accomplissent au service des citoyens de la Commune d'Herbeumont.

La vie reprend. Au moment d'écrire ces lignes, le déconfinement trouve tout doucement ses marques. Les activités de différents types reprennent. Soutenons nos commerces locaux : bravo à notre épicerie pour avoir développé un service de livraison à domicile et avoir étoffé son choix de produits pour encore mieux répondre à nos besoins, bravo aux restaurants, traiteurs pour leur imagination, leur volonté farouche de déployer leurs produits. Maintenant, soutenons-les : consommons local et continuons à leur faire confiance.

Continuons à protéger notre environnement, notre belle nature : arrêtons de brûler nos déchets, arrêtons de jeter canettes et déchets le long de nos routes. Gardons nos habitudes de ces dernières semaines où le peu de circulation a gardé nos bords de route propres.

Et surtout, respectons-nous ainsi que les autres en maintenant « les gestes protecteurs » et en portant un masque lorsque la distance sociale ne peut être respectée. La vie est belle. Elle est faite de relations sociales. Soyons fiers de vivre dans une magnifique Commune et oeuvrons tous ensemble à la rendre encore plus belle, socialement, économiquement et environnementalement !

Belles semaines à vous,

Prenez soin de vous et des autres.

Catherine Mathelin, Bourgmestre

Etat civil du 20/02/2020 au 10/06/2020

NAISSANCES

NECHELPUT OLARTE Iris, né à Libramont-Chevigny, le 23/02/2020, fille de NECHELPUT Amaury et de OLARTE Maricris, adresse : HERBEUMONT

DENEFFE Mia Marine Cécile Liliane, né à Libramont-Chevigny, le 24/02/2020, fille de DENEFFE William et de BODET Mandy, adresse : HERBEUMONT

BOSMAN Aménadiel, né à Libramont-Chevigny, le 08/04/2020, fils de BOSMAN Steve et de LAMBERT Caroline, adresse : HERBEUMONT

PIERARD Hugo, né à Libramont-Chevigny, le 21/04/2020, fils de PIERARD Christopher et de PECHEUR Kelly, adresse : SAINT-MEDARD

MERNIER Basile Julien Quentin, né à Libramont-Chevigny, le 21/05/2020, fils de MERNIER Joachim et de ARNOULD Céline, adresse : SAINT-MEDARD

CLAUDE Louise Clément Sarah, née à Libramont-Chevigny, le 22/05/2020, fille de CLAUDE Jean-François et de GAUTHIER Vanessa, adresse : SAINT-MEDARD

SCHOUKENS Naël Jonathan Jean-Marc Ronny Patrice Armand Francis Yezalel, né à Libramont-Chevigny, le 25/05/2020, fils de SCHOUKENS Thomas et de LEROY Vanessa, adresse : HERBEBUMONT

DÉCÈS

JACQUES Marie Félicie Joséphine, décédée le 09/03/2020

LEPERE Albert Joseph, décédé le 26/03/2020

DESCHUYTENEER Marcelle Maria, décédée le 09/04/2020

PARAGE Bianka, décédée le 16/05/2020

ARNOULD Albert François Henri, décédé le 27/05/2020

LA RENARDIÈRE
Entreprise de Formation par le Travail
Contactez C.I.S.P. La Renardière afin de suivre une formation par le travail en BUCHERONNAGE - SCIERIE et MENUISERIE
Tous travaux d'abattage et de dégagement d'arbres dangereux.
Z.I. - Rue des Prés la Mercire, 8
6880 BERTRIX
Tél. 061-41 33 51 - Fax 061-41 34 91
Site internet : www.larenardiere.be
E-mail : info@larenardiere.be
asbl
Active dans toute la filière du bois
Avec le soutien du Ministère de la Région Wallonne

H.D. Toitures sprl
Entreprise générale de couverture, de zinguerie et charpente
Rue de Blézy, 97 - 6880 BERTRIX
Tél. Houchard Claudy : 061/41 28 86
De Waele Laurent : 061/41 44 40
Fax 061/31 58 30
hdtoitures@skynet.be

Rue de Burhaimont, 51
6880 BERTRIX
Tél. 061/41 66 01
Mernier Boissons
Heures d'ouverture :
Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Herbeumont info

JUILLET 2020 • N° 76

Synthèse des Conseils communaux

Séance du Conseil communal du 10 février 2020

- Le Conseil communal décide l'octroi des subsides communaux suivants pour l'année 2020 :

  1. Un montant de 500 € pour le Club cycliste de Libramont.
  2. Un montant de 500 € pour la Croix-Rouge.
  3. Un montant de 500 € pour le R.U.S. St-Médard.
  4. Un montant de 2.100 € pour le Royal Syndicat d'Initiative d'Herbeumont.
  5. Un montant de 250 € pour l'Union des Mouvements patriotiques de Bertrix.

Les subsides susmentionnés seront utilisés dans le cadre du fonctionnement ordinaire annuel de ces associations.

- Le Conseil communal marque son accord sur le versement à la zone de police « Semois & Lesse » d'une dotation communale pour l'année 2020 s'élevant à 137.955 €.
- Le Conseil communal prend acte de la décision de Monsieur le Gouverneur de la Province du Luxembourg de fixer à 106.786,77 euros le montant de la dotation communale de la Commune d'Herbeumont pour la Zone de Secours Luxembourg, pour l'exercice 2020.
- Etant donné l'élimination des sangliers dans le cadre de la peste porcine africaine, le Conseil communal marque son accord sur la demande de réduction du loyer de chasse sollicitée par M. Georges MONTJOIE concernant le lot n°6 de la chasse sur les sections de Saint-Médard et Straimont. Vu la position prise par le DNF, une réduction de 35 % lui est accordée pour l'année cynégétique 2019-2020 ainsi que la non-application du quart provisionnel.
- Le Conseil communal décide de ratifier la décision du Collège communal du 17 décembre 2019 concernant l'approbation des conditions, du montant estimé et de la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) du marché "Achat d'ordinateurs".
- Le montant estimé de ce marché s'élève à 21.528,00 € hors TVA ou 26.048,88 €, 21% TVA comprise. Cette dépense sera financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020.
- Le Conseil communal désigne les membres du Conseil de participation pour la présente législature.
- Le Conseil communal décide :
  - de prolonger l'adhésion de la commune d'Herbeumont à l'Association de projet Ardenne méridionale pour une durée de six années supplémentaires reconductibles ;
  - d'approuver les modifications statutaires de l'Association de projet portant sur son objet, son siège social et sa durée ;
  - de mandater Madame Catherine MATHELIN pour le représenter lors de la signature de l'acte authentique de reconduction de l'Association de projet Ardenne méridionale.
- Le Conseil communal décide :
  - d'approuver la description technique établie par le service travaux de la Commune d'Herbeumont pour le marché de réparation de l'ascenseur du home ;
  - d'approuver le montant estimé de ce marché qui s'élève à 16.000,00 € hors TVA ou 16.960,00 €, 6% de TVA comprise ;
  - de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;
  - de financer cette dépense par le crédit inscrit au au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 83411/724-60 (n° de projet 20190001).

Sans pesticides dans les cimetières !

Dans le cadre du Réseau Wallonie Nature dont l'objectif est de développer la biodiversité dans les activités humaines, le Ministre de la Nature de l'époque, René COLLIN, a invité toutes les communes wallonnes à s'engager à modifier leurs principes de gestion de leurs cimetières en y favorisant le développement de la nature de façon à répondre aux critères du label « Cimetière Nature ». Ce label a pour objectifs la diversification de la végétalisation, le développement de la biodiversité et l'harmonisation du paysage des cimetières.

Depuis le 1er juin 2019, l'utilisation de pesticides dans les espaces publics -et forcément dans les cimetières- est strictement interdite.

Revoir la gestion des cimetières sans les pesticides, voici un défi de taille auquel doit faire face notre commune. Heureusement, nous avons pu compter sur l'appui de l'ASBL Ecowal, organisme d'accompagnement des communes dans la recherche de solutions alternatives.

La gestion sans pesticides requiert certaines adaptations quant aux méthodes d'entretien utilisées (désherbage mécanique ou thermique, végétalisation de certaines surfaces, mise en place de fleurissements mellifères, installation de plantes couvre-sol ou de vivaces...) Ces techniques permettent de limiter l'entretien et donnent un aspect esthétique intéressant à ces lieux souvent fortement minéralisés.

Différents aménagements visant à accueillir la faune seront réalisés, tels que hôtels à insectes, nichoirs pour oiseaux, etc.

Nos cimetières vont donc progressivement être réaménagés pour devenir plus verts et ressembler à des jardins dans lesquels les gens peuvent venir se recueillir agréablement.

Les responsables des services communaux en charge de la gestion des cimetières et de l'environnement ont pu bénéficier d'informations et de formations en cette matière.

Les moyens humains et financiers nécessaires seront importants, surtout les premières années, c'est pourquoi les aménagements se feront progressivement.

L'objectif est de réaliser un « Cimetière Nature » par an.

Un inventaire des lieux est déjà réalisé. L'aménagement du cimetière d'Herbeumont vient d'être effectué.

Vous aussi, vous serez appelés à participer à ces efforts pour embellir nos cimetières.

En effet, si la commune entretient les allées, les pelouses, les monuments, les columbariums,... il incombe aux familles des défunts d'entretenir leur(s) tombe(s) et abord(s).

Grâce à vos efforts, nous pourrons donner un aspect visuel plus agréable aux cimetières. C'est aussi avec votre collaboration qu'un résultat final sera obtenu et accepté par tous. Nous vous rappelons que les tombes non entretenues peuvent être déclassées et reprises par la commune.

Comme cette évolution ne se réalisera pas en un jour, nous nous excusons pour les ennuis qui pourraient survenir dans les mois à venir.

Werner Eliane, Echevine des cimetières

Vous serez bientôt parents et vous n'êtes pas mariés…, alors ceci vous intéresse

La loi sur les reconnaissances a été fondamentalement modifiée.

Vous êtes célibataire, divorcée ou veuve et vous voulez que votre enfant soit reconnu par votre partenaire ?

Vous devrez fournir plusieurs documents à l'administration communale de votre domicile qui constituera un dossier préalablement à la reconnaissance. Sans ces documents, il ne sera pas possible d'établir la reconnaissance.

Suivant la complexité du dossier, la procédure pourra durer de quelques jours à quelques mois.

Si vous souhaitez que votre enfant soit reconnu par votre partenaire avant la naissance, veuillez dès lors prendre contact avec l'administration communale de votre domicile dans les plus brefs délais afin de connaître les modalités à suivre.

Vous pouvez nous contacter les mercredis et jeudis au n° 061/21.03.25 (Madame Evelyne Bienfet).

Aménagement de l'entrée du village de Martilly : dernière ligne droite

Dans le cadre du PCDR (Plan communal de développement rural), le projet d'aménagement de l'entrée du village arrive dans sa phase finale. Après l'arrêt de la mission de l'auteur de projet pour réorientation professionnelle, le nouvel auteur désigné a repris le dossier et produit le cahier des charges des travaux qui a été approuvé en conseil communal de ce mardi 2 juin.

Si dans un premier temps, Infrasport a rejeté le cahier des charges en émettant un ensemble de remarques, une réunion juste en début de période de confinement avec les différents intervenants a eu lieu et a permis de passer en revue ce dossier et d'y apporter les modifications nécessaires.

Ces remarques concernaient notamment le revêtement de la plaine de jeux et du terrain multisport, les dimensions de ce dernier et les matériaux utilisés, la décision des travaux en lots. Un accord est intervenu pour planifier les travaux en deux lots : le génie civil et les fournitures plaine de jeux et terrain multisport.

Le dossier désormais complet et corrigé a été renvoyé à Infrasport.

Pour rappel, au niveau du coût, la répartition s'opère comme suit : 231.611 euros de subsides de la ruralité, 172.539 euros de subsides d'Infrasports et 164.500 euros à charge de la commune.

C.Mathelin

L'ALLOCATION D'HANDICAP

Qu'est-ce que c'est ?

C'est une allocation payée par le SPF Sécurité Sociale-Direction générale –Personnes Handicapées(DGPH), que vous pouvez recevoir si votre handicap est reconnu et si certaines conditions sont rencontrées :

- Vous avez entre 21 et 65 ans et vous ne pouvez travailler en raison de votre handicap ou vous travaillez, mais votre capacité de gain est limitée à 1/3 de ce qu'une personne en bonne santé peut gagner sur le marché du travail ordinaire ? Dans ce cas, vous avez peut-être droit à une **allocation de remplacement de revenus (ARR).**
- Vous avez entre 21 et 65 ans et vous avez du mal à effectuer des tâches de la vie de tous les jours comme cuisiner, manger, faire sa toilette, nettoyer, … ? Autrement dit, votre handicap a une influence sur votre autonomie ? Dans ce cas, vous avez peut-être droit à une **allocation d'intégration (AI).**
- Vous avez 65 ans ou plus et vous avez du mal à effectuer des tâches de la vie de tous les jours comme cuisiner, manger, faire votre toilette, nettoyer, …? Autrement dit, votre handicap a une influence sur votre autonomie? Dans ce cas, vous avez peut-être droit à une **allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA).**

Conditions de reconnaissance

Pour que vous ayez éventuellement droit à une allocation ou à une autre aide sociale (carte de stationnement, tarif social électricité-gaz, eau, réduction précompte immobilier, statut BIM…), il faut que votre handicap soit reconnu par la DGPH.

Comment introduire la demande de reconnaissance de handicap?

1/ Soit en ligne sur le site https://handicap.belgium.be/ avec votre carte d'identité électronique (eID) et votre code PIN.

2/ Soit en prenant contact avec le service social du CPAS au 061/21.03.20 qui remplira avec vous le questionnaire en ligne.

Pour ce faire, l'assistante sociale du CPAS aura besoin de connaitre :

- votre numéro national (au verso de votre carte d'identité et numéro qui commence par l'année, mois, jour de votre naissance),
- votre numéro de compte bancaire,
- le nom de votre médecin traitant ou spécialiste.

Un message du Contrat de rivière Semois-Chiers

Brûler ses déchets ménagers au fond du jardin est tout à fait interdit et puni par la loi.

Pourtant, au cours de l'inventaire des cours d'eau du sous-bassin et durant le confinement, nous avons malheureusement constaté que cette pratique était encore en vigueur…

Rappel :

- Les déchets brûlés libèrent des dioxines, des métaux lourds et d'autres molécules dangereuses qui peuvent provoquer des cancers, des troubles de la reproduction, des infections respiratoires, une baisse du système immunitaire…
- L'incinération dégage des fumées malodorantes, irritantes et toxiques. Les cendres se déposent sur le sol et les végétaux. Elles **contaminent ainsi la chaîne alimentaire**, notamment via les produits du potager et du poulailler.
- 1kg de déchets incinérés au jardin produit **autant de dioxines** que 10 tonnes de déchets brûlés dans un incinérateur qui répond aux normes…

Source : folder Inter-Environnement Wallonie « Pour notre santé, cessons le feu »

Communication de la société de pêche de Martilly

La société de pêche «Le vairon» de Martilly vous annonce que la saison de pêche est ouverte.

Des rempoissonnements sont effectués régulièrement en truites farios.

Le parcours se compose d'une zone en eaux vives et d'une zone en eaux mixtes qui satisfera le plus grand nombre de pêcheurs

Les cartes au prix de 15 euros à partir du 1er w-e de juin ou de 5 euros à la journée sont en vente chez :

Willy Pico 1, rue du Chenay à Martilly Tel: 061/277624

Jean Cheppe 1a, rue du Chenay à Martilly
Tel : 061/279022

Luc Debehogne 16, la Cornée à Saint-Médard
Tel: 061/412499

Nous vous souhaitons amis pêcheurs, une bonne saison de pêche.

Le Comité

La tique

Savoir se protéger

Avant d'aller en forêt

Pour réduire le risque de piqûre de tique, il est recommandé :

- de porter des vêtements longs (couvrant les bras et les jambes) et fermés (fixer le bas de pantalon dans les chaussettes),
- d'appliquer des répilsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements en respectant les contre-indications.

En revenant de forêt

La piqûre de tique est indolore. Il faut donc systématiquement:

- s'inspecter minutieusement l'ensemble du corps (aiselles, plis, cuir chevelu…) pour détecter la présence de tique(s),
- retirer la tique le plus rapidement possible. Plus la tique reste fixée longtemps sur la peau, plus le risque de transmission de la bactérie augmente.

Comment retirer la tique?

1. Utilisez un tire-tique ou une pince fine, à défaut les ongles. N'utilisez pas d'éther, d'essence ou un autre produit.
2. Désinfectez ensuite la piqûre.
3. Surveillez cette zone dans les semaines qui suivent.

A- Saisir la tête de la tique avec le bout de la pince

B- L'enlever en tirant vers le haut, sans touner.

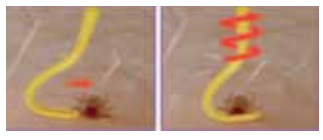

A- Saisir la tête de la tique avec le tire tique

B- L'enlever en tirant vers le haut en tournant (2 ou 3 tours).

Quels sont les signes qui doivent vous amener à consulter ?

La découverte de nombreuses tiques, d'une tique gorgée de sang ou qui pourrait être implantée depuis plus de 36 heures, justifie une consultation médicale. Mieux vaut également consulter rapidement si vous observez des signes de surinfection au niveau de la piqûre (gonflement, rougeur, chaleur, douleur) ou si une plaque rouge se développe autour d'une piqûre ancienne. Si le rostre reste dans la peau consultez également un médecin afin qu'il puisse l'enlever sous anesthésie locale.

AVIS CONCERNANT LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

En cas de fortes chaleurs, le service de collecte des immondices passera plus tôt.
Veuillez dès lors sortir vos sacs poubelle la veille du jour de collecte **après 20 heures**.

LE MELANOME

Qu'est-ce que le mélanome ?

Le mélanome est un type de cancer de la peau qui se forme à partir de cellules pigmentaires. Ce cancer peut être mortel s'il n'est pas dépisté et traité à temps. Heureusement, un certain nombre de caractéristiques permettent d'identifier un mélanome à temps.

Le mélanome est causé par les rayons ultraviolets du soleil et des bancs solaires.Bien que le cancer puisse toucher tout le monde, il y a lieu d'être particulièrement attentif si :

- vous avez une peau claire et si vous avez les cheveux blonds ou roux ;
- votre peau brûle facilement ;
- vous avez plus de cinquante taches pigmentaires sur la peau ;
- des membres de votre famille ont déjà attrapé un mélanome ;
- vous êtes souvent exposé au soleil ; - vous avez été plusieurs fois gravement brûlé par le soleil à un jeune âge.

Un cancer de la peau, ou mélanome, dépisté à un stade précoce, peut être traité à temps. Deux méthodes permettent de le dépister : l'auto-examen selon la règle ABCDE ou l'examen médical régulier, particulièrement pour les personnes à risque.

AGENDA

04 juillet 2020 (à 13h30 : : marche à travers le système solaire. *Org. : RSIH (contact : 061/41.24.12 ou contact@herbeumont-tourisme.be).*

11 juillet 2020 (à 13h30) : Ballade thématique. *Org. : RSIH (contact : 061/41.24.12 ou contact@herbeumont-tourisme.be).*

Du 11 juillet au 15 août 2020 (de 10 h. à 18 h.) : *exposition d'Art chapelle St-Roch. Org. : Commune d'Herbeumont (Contact : Dufour Sylviane : 061/41.28.79).*

18 juillet 2020 (de 10 h. à 18 h) : Marché du terroir à Herbeumont. *Org. : RSIH (contact : 061/41.24.12 ou contact@herbeumont-tourisme.be).*

18 juillet 2020 (à 13h30) : Ballade thématique. *Org. : RSIH (contact : 061/41.24.12 ou contact@herbeumont-tourisme.be).*

25 juillet 2020 (à 13h30) : : Ballade thématique. *Org. : RSIH (contact : 061/41.24.12 ou contact@herbeumont-tourisme.be).*

01 août 2020 (à 13h30) : : Ballade thématique. *Org. : RSIH (contact : 061/41.24.12 ou contact@herbeumont-tourisme.be).*

08 août 2020 (à 13h30) : : Ballade thématique. *Org. : RSIH (contact : 061/41.24.12 ou contact@herbeumont-tourisme.be).*

15 août 2020 (à 13h30) : : Ballade thématique. *Org. : RSIH (contact : 061/41.24.12 ou contact@herbeumont-tourisme.be).*

16 août 2020 (de 10 h. à 18 h) : Marché du terroir à Herbeumont. *Org. : RSIH (contact : 061/41.24.12 ou contact@herbeumont-tourisme.be).*

19 août 2020 : Mémorial Alain Henrion (course de côte – cyclisme). *Org. : CC Chevigny.*

22 août 2020 (à 13h30) : Ballade thématique. *Org. : RSIH (contact : 061/41.24.12 ou contact@herbeumont-tourisme.be).*

Parcours « Arrêts verts » en Ardenne méridionale

Le Parc naturel de l'Ardenne méridionale a travaillé à la création d'itinéraires de randonnées de gare en gare sur son territoire. Le concept est simple : il permet au randonneur de combiner une arrivée et un retour en transport en commun avec de la randonnée pédestre.

Sur le territoire de l'Ardenne méridionale, 4 gares ont été sélectionnées : Gedinne – Graide – Carlsbourg - Paliseul et 5 itinéraires ont été conçus. Un retour en TEC est prévu pour le dernier parcours de Paliseul à Bouillon. Ces randonnées représentent chacune en moyenne une vingtaine de kilomètres à parcourir et permettent au randonneur de s'imprégner des couleurs et ambiances ardennaises.

Des brochures présentant les différents parcours ont été créées en versions française et néerlandaise. En plus du tracé de la randonnée et de quelques belles photos de celle-ci, vous y retrouverez les informations nécessaires sur les transports en commun, les points d'intérêt du parcours, l'HoRecA et les services touristiques.

Ces brochures sont disponibles à la vente (2 €/brochure) dans différents points d'information touristiques :

- À la Maison du tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne - info@bouillon-tourisme.be – 061/46 52 11
- À l'Office du tourisme de Bièvre - tourisme.bievre@proximus.be - 061/29 20 92
- À l'Office du tourisme de Gedinne - tourisme@gedinne.be - 061 58 74 84
- Au Syndicat d'initiative de Paliseul - info@si-paliseul.be - 061 28 77 37

Prévue initialement le samedi 9 mai 2020, l'inauguration des Arrêts Verts en Ardenne méridionale se déroulera probablement le samedi 19 septembre 2020 à la gare de Paliseul (à confirmer en fonction de l'évolution de la situation).

Pour plus d'informations sur les Arrêts Verts et l'inauguration, vous pouvez contacter Julie-Ambre Flauder - chargée de mission Tourisme au sein du Parc naturel de l'Ardenne méridionale :

julie-ambre.flauder@ardenne-meridionale.be

0474/53.11.10

La Coopérative fermière d'Ardenne méridionale (CoFArMe) est opérationnelle !

CoFArMe a été lancée dans le but de redévelopper une filière viande complète, de l'agriculteur au consommateur, sur le territoire de 9 communes de l'Ardenne méridionale ! Elle regroupe plusieurs familles d'agriculteurs qui élèvent des bovins, des porcs, des moutons et même des bisons !

Aujourd'hui et après des mois de boulot et de préparation, la coopérative est opérationnelle ! En effet, depuis mars 2020, CoFArMe dispose de tous les agréments AFSCA pour découper des bovins, des porcs et des moutons et réaliser des préparations de viande avec l'aide des boucheries partenaires ou pour d'autres éleveurs.

Dans la pratique, dès que les animaux sont prêts, le s coopérateurs assurent le transport jusqu'à l'abattoir. Pour plus de proximité, nous travaillons avec l'abattoir de Gedinne pour nos porcs et moutons et Gedinne ou Rochefort pour les bovins.

Actuellement, notre viande est livrée dans les boucheries partenaires. Une fois livrés, nos bouchers prennent le relais et subliment votre viande locale. Ils sont déjà 4 à travailler avec nous : la Boucherie Demars à Bertrix, la Boucherie de la Chavée à Paliseul, la Boucherie Darche à Gedinne et la Boucherie Evrard à Rochehaut/Bièvre. Il vous suffit de vous rendre à leur comptoir !

Prochainement, vous pourrez également commander vos colis de viande Boucherie en ligne via le site www.cofarme.be, qui est en cours de finalisation.

Dans une moindre mesure, pour les éleveurs des 9 communes de l'Ardenne méridionale, il est aussi possible de réaliser quelques colis de viande les mardis à l'atelier de découpe de Marloie. Ce service est possible à raison d'un éleveur par semaine.

Pour plus d'informations sur CoFArMe, contactez Sylvain Trigalet - chargé de mission Agriculture et Sylviculture au sein du Parc naturel de l'Ardenne méridionale :

0474/53.11.14

sylvain.trigalet@ardenne-meridionale.be

Réalisation : sprl REGIFO Edition • 5070 Fosses-la-Ville • Tél. : 071/74 01 37 • Fax : 071/71 15 76 • E-mail : info@regifo.be - www.regifo.be - Distribution postale

PRO JARDINS
Parcs & Jardins
Pour toutes vos réalisations, entretiens.
Vos tailles de haies, arbustres, plantations,
vos terrassements, vos pelouses…
0496/21 17 17

Depuis 1985
(Saint-Médard) Gribomont
0032(0)488 909 669
p.berdoux@gmail.com
www.artpub.be
Lettrage - Enseignes - Logo - Panneaux publicitaires
Créations - Support magnétique
Broderie - Floquage (T.shirt et autre)

Aux p'tits soins
Infirmière à domicile
Bérengère
0472/25.69.46
Cugnon, Mortehan, Auby, Rossart, Biourge, Nevraumont, Les Hayons, La Cornette, Dohan, Commune d'Herbeumont, Muno et Sainte Cécile

Votre délégué en communication, Mr Roland CROSSET Contact 087 26 78 86